

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 7 Germinal, an V.

(Lundi 27 Mars 1797).

*Prieres publiques récitées solennellement dans toutes les églises de Londres, en action de grâces de la victoire remportée par l'amiral Jervis sur les Espagnols. — Propositions faites par la corporation de Londres de décerner des récompenses aux amiraux qui se sont distingués dans le combat. — Insurrection occasionnée à Lyon par les terroristes.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an*

## ITALIE.

De Gènes, le 9 mars.

Nous attendons avec impatience le courier de Rome & de Toscane, pour savoir si les bruits qui se sont répandus sont fondés ou exagérés. On dit que le soulèvement qui a eu lieu à Macérata s'est étendu à Veconati & Fermo, & que les français ont fait des exemples terribles de sévérité. On ajoute qu'il y a eu aussi une émeute à Rome, que le peuple attroupé a hué les commissaires français, leur a jeté des pierres & qu'il y a eu même plusieurs coups de fusil de tirés; que le citoyen Cacault ne s'étoit pas cru en sûreté à Rome & qu'il étoit attendu à Florence. Ce qui rend l'état de Rome bien critique, c'est que le gouvernement est sans force, & qu'il y existe plusieurs partis. On y sera peut-être réduit à regretter que les français n'y soient pas allés, tant en redoute les Transteverins (la partie du peuple de Rome qui habite un fauxbourg au-delà du Tibre).

MM. Peraglio & Payan, associés de Elachat & Laporte, qui ont été arrêtés à Paris pour dilapidations, se sont sauvés avant-hier au moment où une escouade de shires alloit entrer dans leur habitation. On a mis le scellé chez eux, & les papiers qu'on trouvera seront envoyés à la commission qui doit juger à Milan ces ci-devant trésoriers & fournisseurs.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 18 mars.

Le dernier paquebot arrivé de Lisbonne nous apprend que l'amiral Jervis y est toujours avec son escadre & ses quatre prises, & qu'il est rétabli de l'indisposition qu'il avoit eue & dont on avoit exagéré le danger. On ajoute qu'il y avoit encore à l'ancre, dans le port de Lisbonne, une flotte de 34 navires marchands prêts à mettre à la voile pour les Indes occidentales, sous le convoi de deux vaisseaux de guerre. Le vice-amiral Vandput, commandant le *Saint-Alban*, de 64 canons, est parti du même port pour Halifax, où il est nommé commandant en chef.

L'enthousiasme public, pour la victoire de sir John Jervis, se soutient par toute sorte de moyens propres à la faire valoir. On a indiqué une forme de prières en actions de grâces à Dieu pour ce glorieux événement, qui a été récitée solennellement dans toutes les églises de la capitale. On prépare des médailles qui seront distribuées à l'amiral & à tous les principaux officiers de son escadre, comme un témoignage de la reconnaissance nationale. La corporation de Londres a voté, dans une assemblée convoquée à cet effet, 1<sup>o</sup>. qu'il seroit offert à sir John Jervis une épée de la valeur de 200 liv. sterl.; 2<sup>o</sup>. que le diplôme de la franchise de la cité, enfermé dans une boîte d'or de la valeur de cent guinées, seroit offert à chacun des amiraux qui ont combattu sous ses ordres le 14 février; 3<sup>o</sup>. qu'on ajouteroit un fonds de 100 liv. sterl. à celui du café de Lloyd, pour les veuves & orphelins de ceux qui ont péri dans le combat. C'est par de tels moyens que l'esprit public, que le patriotisme se maintient & s'exalte dans un pays où le peuple adore sa constitution & ne craint point son gouvernement; où chaque citoyen ne voit dans ses loix qu'une sauve-garde tutélaire & s'enorgueillit de la gloire nationale. On ne doute pas ici que M. Pitt n'ait été réversé par l'ébranlement du crédit public sans cette heureuse victoire. La détresse du commerce & des affaires n'en est pas moins une calamité dont il est difficile de calculer les suites. Cela n'empêche pas le public de se porter en foule au théâtre de Drurylane pour y voir la représentation du *Combat naval* avec des décorations magnifiques, représentant le *Cap Saint-Vincent* & tous les détails du combat.

Les deux chambres du parlement présentent toujours deux partis opposés, l'un votant habituellement pour & l'autre contre les opérations du ministère. Ceux qui croient que le parti ministériel n'est composé que d'hommes achetés par des places, des pensions, des espérances, &c., ne connoissent guères ce pays-ci. Il y a toujours dans ce parti un grand nombre de membres honnêtes & désintéressés, qui, ayant en général confiance dans les lumières & le caractère dit ministre prépondérant, n'ayant d'intérêt que le bien public, persuadés que le gouvernement a besoin de la plus grande force pour opérer le bien, votent avec le ministre par ce seul principe qu'il faut, comme on dit, *fortifier les mains* du gouvernement, tant qu'il ne

leur est pas évident que par ignorance, erreur ou corruption, le ministère trompe la confiance & trahit les intérêts de la nation.

Au milieu de ces deux partis qui divisent les assemblées parlementaires, il se trouve toujours quelques membres qui, voulant être indépendans de toute influence, ne votent dans chaque question que selon leur conscience ou leurs opinions particulières. Ces *indépendans*, en petit nombre, toujours isolés, avoient peu d'influence sur les résolutions publiques, & n'avoient même de considération personnelle qu'autant qu'ils se distinguoient par des lumières ou des vertus éminentes, comme étoit par exemple sir George Saville. Il vient de se former dans la chambre des communes une association d'un certain nombre de ces membres qui conservent le nom d'*indépendans*, quoique dès le moment qu'ils s'associent pour un but commun, ils prennent le caractère d'un parti, & qu'un parti d'*indépendans* présente une contradiction dans les termes.

Quoi qu'il en soit, ces membres s'étant réunis pour délibérer sur la conduite qu'ils ont à tenir, ont arrêté entre eux, 1°. de soutenir toutes les mesures propres à établir l'ordre & l'économie dans les dépenses publiques; 2°. d'encourager toutes les mesures qui contribueront au prompt rétablissement de la paix; 3°. qu'afin d'éviter toute fautive interprétation de leurs intentions, ils déclarent que leur association n'est point formée dans la vue de soutenir ou d'attaquer aucun parti politique; mais n'a pour objet que de réunir leurs efforts pour délivrer la patrie des embarras dans lesquels elle se trouve enveloppée.

### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 2 germinal.*

Hier matin, entre dix & onze heures, les cinq assemblées primaires de cette commune ont été ouvertes; elles étoient composées chacune d'environ 600 citoyens. Cette première séance s'est passée avec autant de calme que de décence; seulement l'on s'est aperçu que les *exclusifs* emploient tous les moyens possibles pour dominer ces assemblées, & faire porter aux places leurs créatures. Une autre observation à faire, c'est que parmi les trois mille citoyens votans que donne cette ville, il y a un quart d'étrangers qui ont plus d'un an d'habitation en cette ville. Cela réduit à peu de chose le nombre des Bruxellois qui se présentent pour exercer leurs droits politiques.

### FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

*De Lyon, le 27 ventôse.*

Le sang vient de couler à Saint-Etienne. Les terroristes de cette ville, soutenus & enhardis par une municipalité perverse qui leur avoit distribué des armes & des munitions, sous le prétexte de former une garde mobile, ont engagé un combat prémédité depuis long-tems, mais dont heureusement l'issue a tourné à l'avantage des honnêtes gens. Voici les détails de ce sanglant événement qui a eu lieu le 23 ventôse.

On fut informé la veille que des scélérats avides de sang & de pillage se préparoient à venir la nuit s'emparer de vive force du corps-de-garde, & ensuite assassiner un grand nombre d'honnêtes gens dont ils avoient dressé une liste. Les bons citoyens allarmés prirent des mesures défensives; & à 4 heures du soir on apprit que

les assassins s'étoient réunis à la place Chavanel, où leur point de ralliement étoit le cabaret d'un de leur chef, nommé Vèrier. Pour connoître leurs desseins & les prévenir, quelques bons citoyens entrèrent sans armes dans ce cabaret, où ils demandèrent à se rafraîchir. Vèrier & plusieurs autres sortent aussitôt, & reviennent un quart-d'heure après avec six brigands armés de sabres & de fusils, & ayant à leur tête Mori, coutelier & officier-municipal. Aussitôt un coup de fusil est tiré dans le cabaret, mais sans atteindre personne. Les honnêtes gens, se trouvant sans armes, n'ont d'autre ressource que de se serrer de près leurs assassins, pour éviter leurs coups, & de les combattre corps à corps en s'efforçant de les désarmer. Alors le reste des brigands, réfugiés dans les maisons voisines, font pleuvoir une grêle de balles sur le groupe des combattans: heureusement ils ne pouvoient bien distinguer leurs victimes, & les honnêtes gens ne furent que blessés; mais plusieurs des assassins, frappés par leurs complices eux-mêmes, restèrent sur la place, & parmi les cadavres on a trouvé celui de l'officier-municipal, principal auteur du massacre. Les brigands étoient emparés de la rue, & fusilloient ceux qui venoient apporter du secours: enfin on est parvenu à les disperser. Le calme est actuellement rétabli, & tout fait présumer que les assemblées primaires ne seront ni influencées ni troublées par l'anarchie.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Du Pont-de-l'Arche, le 5 germinal.*

Les jacobins de ce pays prévoyant que leur influence seroit nulle dans les assemblées primaires, ont projeté et exécuté un crime digne d'eux. Au moment même où l'assemblée primaire s'ouvroit, ces scélérats ont mis le feu à la forêt. A cette nouvelle, l'assemblée s'est suspendue, deux cens personnes au moins ont porté les secours nécessaires et le feu a été éteint.

A peine fut-on rentré dans la ville, pour continuer les opérations de l'assemblée, que l'on entendit crier de nouveau, *au feu...* Il venoit en effet de prendre dans la cheminée de la chambre où se tient l'administration municipale, peu éloignée de la salle d'audience où étoit réunie l'assemblée primaire. Chacun a regardé autour de soi, & on a aperçu, dans la salle même de l'assemblée, un baïlé de poudre près de la cheminée... Le feu a été une seconde fois éteint, & malgré ces mesures incendiaires, les élections ont eu lieu; elles sont bonnes.

*De Paris, le 6 germinal.*

Le tribunal de cassation a nommé des commissaires pour rédiger un mémoire qui va être présenté au corps législatif, & dont l'objet est de prouver que le jugement qu'il a rendu est conforme à la constitution & que l'arrêté du directoire y est contraire.

On renouvelle depuis quelques jours le bruit que Willot est décidément destitué. Cela est faux; il n'y a rien de changé à son égard.

Ce n'est pas le directoire qui a reçu la nouvelle de la victoire remportée par l'armée d'Italie sur les Autrichiens; c'est l'ambassadeur de Venise. Le gouvernement en aura sans doute bientôt la confirmation par un courrier.

Par un arrêté du 17 ventôse, le directoire exécutif

ordonne que toutes communications de l'Angleterre avec la France, notamment celles par les ports de Dieppe & Calais, qui avoient été réservées, seront provisoirement interrompues jusqu'au premier prairial prochain. Le commerce en souffrira; mais qu'importe les affaires de commerce, pourvu que ce grand magicien Pitt, qui n'a pas une guinée pour rendre aux billets de la banque leur crédit, n'en envoie pas en France par milliers pour influencer nos élections. On fait bien de l'honneur à ce terrible Pitt. Hélas! le vœu de la nation toute entière est bien clair & bien uniforme sur le choix des hommes qu'elle veut pour représentans. Si nous en voyons arriver en prairial dont la conduite & les opinions connues choquent le vœu national, nous serons bien sûrs que ce ne sera pas l'or étranger qui aura corrompu les électeurs.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

A la Ferté-sous-Jouarre, le 2 germinal, an 5.

Hier, à trois heures après-midi, le brigadier de la gendarmerie de ce canton a été informé par un exprès venant de Givet, que M. Drouet, muni d'un faux passeport, avoit dû passer le matin pour se rendre à Paris dans une petite carriole couverte, attelée de deux chevaux. L'avis en a été transmis aussitôt jusqu'à Paris de brigade en brigade. Si, comme on peut le croire, M. Drouet a reçu des ordres précis de rejoindre son corps, l'active surveillance du ministre de la police générale l'aura mis à portée de suivre les pas de l'illustre voyageur, & nous apprendrons sans doute incessamment qu'il est allé se réunir à ses collaborateurs à Vendôme.

Autre fait: le même jour, quatre hommes à cheval se sont répandus dans le canton. Après plusieurs questions tendantes à s'assurer de l'esprit public, deux d'entre eux ont disparu peu satisfaits de leur découverte; les autres ayant rencontré à Saint-Jean plusieurs villageois qui se rendoient à l'assemblée primaire, ont réussi à les faire retourner, en leur annonçant que tous les vœux inscrits aux procès-verbaux cette année devoient périr dans le mois. En vain l'agent informé du retour de ces habitans, & de Pavis salutaire qu'ils venoient de recevoir, a tenté de les rassurer en cherchant à les ramener avec lui; ils l'ont qualifié de traître insigne, en promettant de ne jamais se trouver à aucune assemblée.

J'ai cru que la publicité de ces détails pourroit être utile dans les circonstances actuelles.

Salut & fraternité.

DENOIRETTERE, président de l'administration centrale du canton de la Ferté-sous-Jouarre.

*Aux mêmes rédacteurs.*

Sur la demande faite au conseil des cinq cents de conserver les *Alexiens* (1) dans les départemens réunis, un membre s'est permis de proposer l'ordre du jour. L'ordre du jour, quand il s'agit de la proscription des ministres de l'humanité souffrante! Boissy, qu'on voit toujours en première ligne pour défendre la justice & la raison quand on les outrage, Boissy s'est vivement élevé contre ce projet, & la discussion a été ajournée. Impressions - nous de rendre aussi justice au gouvernement qui, mieux informé sur l'institution des *Alexiens*,

(1) Espèce de religieux qui se vouent au soulagement des malades, comme chez nous les frères de la Charité.

avoit ajourné en leur faveur l'exécution de la mesure générale qui les proscrivoit.

Sous le règne de la terreur, nos tyrans, alors même qu'ils décrétent de ne plus faire de prisonniers de guerre, d'égorger le soldat vaincu & désarmé, protégeoient les établissemens hospitaliers. Leurs satellites, dans plusieurs villes, ont respecté ces filles pieuses qui se consacroient au soulagement des malades. Serons-nous plus inhumains que les Couthon, les Barrère, les Collot, &c?

J'ai visité les antiques & superbes cathédrales de la Belgique. Ce spectacle imposant, en même tems qu'il rappelle les idées sublimes de la divinité & du culte qu'on lui rend, offre aussi des monumens de la vanité & d'une piété stérile. Quel sentiment différent on éprouve en visitant les hôpitaux de la Belgique? ce n'est plus l'esprit, c'est l'âme qui s'exalte. L'homme se réconcilie avec l'humanité; l'athée se réconcilieroit avec l'idée d'un Dieu, & nos impies révolutionnaires avec celle de la religion, puisqu'elle seule peut inspirer les vertus qu'exige cet honorable & pénible ministère. J'en reviens aux *Alexiens*; j'ai vu l'hôpital des foux qu'ils dirigent à Gand; les palais n'offrent pas une propreté égale à celle qui regne dans cette maison. Un corridor aéré regne au pour-tour d'un bâtiment où la nuit les insensés sont renfermés dans des chambres séparées. Pendant le jour ils se réunissent dans des chauffoirs ou des promenoirs; des *Alexiens*, vaquant à des détails économiques, sont constamment autour d'eux. La folie, en privant l'homme de sa raison, le dégrade, & c'est le seul sentiment que cette maladie paroisse inspirer parmi nous, où un fou est un objet de spectacle & de dérision. L'Anglais & le Belge savent respecter cette infirmité; mais notre gouvernement ne tardera pas à venger l'humanité à cet égard, car il s'occupe d'un établissement qui offrira des moyens de curacion & un pensionnat, où les familles aisées pourront faire donner avec décence à leurs proches tous les secours de l'art.

L'institution des *Alexiens* leur impose d'autres obligations. Les habitans de la ville & des campagnes tombent-ils malades, un *Alexien* se transporte chez eux pour ne les quitter qu'à la convalescence, moyennant une modique rétribution de six sols par jour & de sept sols hors de l'enceinte de la ville. Les *Béguines* donnent les mêmes soins aux malades de leur sexe. Cette honorable institution manque à la France. Au lieu de la détruire chez les Belges, transportons-la chez nous. Les Tartares, qui conquièrent la Chine, en adoptèrent les usages, & le vainqueur finit par recevoir la loi du vaincu. Nous avons eu assez long-tems la férocité des Tartares; empruntons d'eux une idée raisonnable & très-politique. En honorant une des bonnes institutions que nous avons trouvées dans la Belgique, nous travaillerons à resserrer les liens qui doivent unir ce bon peuple à la France.

Signé, ANT. ALEX. CADET DE VAUX.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LECOINTE-PEURAVEAU.

Séance du 6 germinal.

Le conseil arrête, sur la proposition de Rouyer, que la commission chargée d'un travail sur les conseils militaires de révision, le présentera à l'ici à trois jours.

Un membre fait autoriser la commission des message-

ries à faire imprimer un plan d'organisation de cette partie de l'administration publique.

Villers présente un long projet de résolution sur les domaines ; il est adopté avec divers amendemens.

Un membre soumet au conseil un projet de résolution sur le droit de timbre ; il est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Le directoire, par un message, appelle l'attention du conseil sur les abus qui se sont glissés dans l'administration des postes ; il l'invite à s'en occuper sans retard.

Ce message est renvoyé à la commission des postes & messageries.

Chasset présente un projet d'arrêté portant que les séances du conseil s'ouvriront tous les jours à midi précis, & que ce qui concernera les finances & les transactions sera toujours discuté de préférence à tous autres objets.

Ce projet d'arrêté, convenu hier en comité général, est adopté.

Aux termes de la constitution, nulle assemblée primaire ne peut être composée de plus de 900 membres, ni nommer plus de 4 électeurs. Garnier de Xaintes dénonce celle de la Ferté-Bernard, qui a nommé 5 électeurs, & qui étoit composée de 903 membres.

On demande le renvoi de la dénonciation à une commission.

Dumolard pense que l'irrégularité de ces élections regarde le corps électoral, qui ne manquera pas d'en référer au corps législatif.

Dauvou dit que le conseil ne peut pas souffrir qu'une infraction à la constitution lui soit dénoncée sans prendre des mesures.

Le renvoi à une commission est ordonné.

Mathieu soumet à la discussion le projet qu'il a présenté, il y a quelques jours, & tendant à ce que le conseil passât à l'ordre du jour sur la lettre de la haute-cour, relatif aux désordres causés par les accusés traduits devant ce tribunal, motivé sur ce que les loix existantes fournissent des moyens suffisans pour la repression de ces désordres.

Après quelques débats, cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 6 germinal.

La discussion s'établit sur le droit de passe.

Goupil-Prefela représente l'impossibilité où se trouve le trésor public d'avancer actuellement 6 millions pour premiers frais d'établissement, & de quel avantage il seroit d'employer directement à la réparation des chemins ces 6 millions, si le trésor pouvoit en faire l'avance. Il représente enfin combien cet impôt vexatoire pour tous, le seroit sur-tout pour le pauvre qui ne pourroit aller avec un âne d'une commune à une autre sans payer un droit que souvent il ne pourroit acquitter. Enfin Goupil rappelle que les derniers conspirateurs avoient regardé comme un des plus sûrs moyens de succès, celui d'obtenir des impôts de nature à exciter un soulèvement général.

Vernier s'attache à prouver qu'il faut absolument un impôt pour faire face à la dépense de la réparation de l'entretien des routes, qu'il est impossible de procéder sur les dépenses ordinaires.

Crenzé-Pascal répond que les fonds ordinaires pourroient fournir à ces frais, si l'on veut diminuer le nombre & la normité des dépenses abusives, ne point payer la solde de 200 mille hommes qui ne sont point sous les drapeaux ni les rations de 20 mille chevaux qui n'ont jamais existé. La résolution est vexatoire, en ce quelle forcera les voituriers de s'arrêter de deux lieues en deux lieues, pour faire peser leurs voitures; il faudra même que ces voitures soient à la queue, si plusieurs arrivent à peu de distance l'une de l'autre.

Le droit proposé n'est propre qu'à faire augmenter le prix des denrées. Le petit approvisionneur qui aura pu d'avance ne viendra plus aux marchés des villes; il le dira: je n'usurai pas vos pavés; mais vous ne mangerez pas. Pascal vote contre la résolution.

Cretet attaque les principes posés par Dupont; principes qui ne sont, dit-il, que des abstractions d'une théorie contestée & combattue par l'expérience. Au lieu de 6000 bureaux, il pense que 150 suffiroient. Il ne faut pas plus que 150 ou 200 ponts à bascule, car ils ne serviront pas tous les jours, mais seulement dans les cas où les voituriers faisant une fausse déclaration, les percepteurs croiroient devoir le vérifier en faisant peser leurs voitures.

Le conseil rejette la résolution à une grande majorité.

Dumas demande à donner lecture d'une lettre particulière. Le président lui répond que le règlement ne permet de lire que des lettres officielles. Il lève la séance.

Après la séance, Dumas annonce à ses collègues qu'il a la lettre qui lui est adressée confirme la nouvelle de la mort de nos derniers succès en Italie. Nous avons passé la Piave le 22, & le Tagliamento le 26. Le prince Charles est en fuite de tous côtés.

Bourse du 6 germinal.

Amsterdam. . . . . 60 $\frac{1}{8}$ , 61 $\frac{2}{8}$ , 61.	Lausanne. . . . . 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ .
Idem courant. . . . . 58 $\frac{1}{8}$ .	Londres. . . . . 24 l. 5 s., 24 l.
Hambourg. . . . . 192 $\frac{1}{4}$ , 190.	Inscriptions. . . . . 8 l. 10 s.
Madrid. . . . . 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .	Bons $\frac{1}{2}$ . . . . . 8 l. 17 $\frac{1}{2}$ , 9 l.
Madrid effect. . . . . 13 l. 15 s.	9 liv. 2 $\frac{1}{2}$ .
Cadix. . . . . 11 l. 5 s.	Mandat. . . . . 49 s.
Cadix effectiv. . . . . 13 l. 10 s.	Or fin. . . . . 102 l. 11 s.
Gènes. . . . . 93, 92.	Ling. d'arg. . . . . 50 l. 11 s.
Livourne. . . . . 102.	Piastre. . . . . 5 l. 4 s. 4 d.
Bâle. . . . . 1 $\frac{5}{8}$ , 3 $\frac{1}{8}$ .	Quadruple. . . . . 79 l.
Lyon. . . . . au pair.	Ducat d'Hol. . . . . 11 l. 7 s.
Marseille. . . . . au pair.	Souverain. . . . . 33 l. 11 s.
Bordeaux. . . . . 1 bénéf.	Cuivée. . . . . 25 s.

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 450 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 — Huile d'olive, 1 liv. 10 s. — Café Martinique, 2 l. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 19 s. — Sucre d'Inde, 2 liv. 8 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 4 s. — Sucre de Marseille, 21 s. 3 d. — Chandelle, 13 s. — Savon, 16 s. le  $\frac{1}{2}$ .